



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 17 décembre 2020

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MM. BARJONET, CIRET, GAURAT.

Autres personnalités : Mme MONTEIL, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Mme REYT, Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, M. GUERIN, Conseiller départemental, Mme CHANTEREAU, Conseillère départementale, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme GOREGUES, Conseil départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 octobre 2020 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale :
 - . examen des dossiers de demande de subvention ;
 - . proposition de plan de relance COVID-19
- Animation du CLS : demandes de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Premiers éléments de débat autour du Projet de territoire et de la Convention Territoriale ;
- Budget de fonctionnement 2021 : débat autour du recrutement d'un référent mobilité et d'un-e animateur-trice PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique)
- Premiers éléments de débat autour d'un conventionnement COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) avec l'ADEME
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et donne les pouvoirs reçus.

M. BARJONET donne pouvoir à M. GUERINET,

M. CIRET donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Après avoir accueilli les élus, et les remerciant de leur présence à ce second Bureau de la nouvelle mandature, Mme BEVIERE remercie à nouveau tout particulièrement Mme CHARVIN, Maire de Dadonville, pour la mise à disposition de la salle des Fêtes.

Elle accueille Mme BLECHET, Secrétaire générale, représentant Mme la Sous-préfète, excusée.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 15 octobre 2020

Mme BEVIERE indique qu'il s'agissait du premier Bureau post élections et rappelle les points principaux à l'ordre du jour : élections et désignations, dossiers pour le CRST (2 dossiers amanderaie, accueil jeunes CCPNL, accessibilité à la mairie de Givraines, projets de herses étrille, et de déchaumeur scalpeur), validation du projet de CLS 2020-2023.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Les deux premiers dossiers présentés concernent le projet de filière amanderaie du Pithiviers.

- « Amanderaie du Pithiviers - volet plantation EI VALLEE ».

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est une des spécialités gastronomiques les plus connues.

La Confrérie de l'Authentique Pithiviers veille au respect d'une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s'orienter vers une production qui permettrait, à terme, d'obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d'œufs, de beurre et de poudre d'amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l'exception de la poudre d'amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d'autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c'est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d'agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l'égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l'association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d'amandiers dans le Pithiverais, d'où l'intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L'objectif est d'arriver à produire assez d'amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l'idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, le beurre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d'arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l'été 2019. Il s'agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L'évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries-pâtisseries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d'amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l'Hôtel sont déjà engagés. Le lait d'amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d'employeurs est une piste, un chantier d'insertion en est un autre.

L'association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

Le projet « amanderaie » pourrait s'intégrer, le cas échéant, dans une plateforme de distribution de produits locaux.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l'entreprise dont Samuel VALLEE COSNIER est le gérant.

Les parcelles se situent sur la commune de Courcy-aux-Loges, Santeau et Labrosse, pour une surface de 3,5 ha, plantés à l'hiver 2020/2021 et 2021/2022.

Le nombre de plants est de 400 unités en phase 1, et de 600 en phase 2, soit 1 000 plants au total.

Les dépenses présentées sont :

- les plants d'amandiers
- les outils de production (sécateurs électriques, etc.)
- gaines de protections contre le gibier
- paillage

Le coût HT du projet s'élève à 13 178,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 13 178,00 €.

La subvention régionale demandée est de 3 200,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

- « Amanderaie du Pithiviers - volet plantation EARL BECHU ».

Le territoire du Nord Loiret est fortement tourné vers les productions agricoles et agro-alimentaires. Ces productions sont très souvent reconnues pour leur qualité. Le Pithiviers (dans sa version fondant ou feuilleté) est une des spécialités gastronomiques les plus connues.

La Confrérie de l’Authentique Pithiviers veille au respect d’une recette « authentique », et à la valorisation du gâteau.

Dans une vision à plus longue échéance, la Confrérie et le PETR souhaitent s’orienter vers une production qui permettrait, à terme, d’obtenir une labellisation de type IGP, AOP, etc. En effet, la recette du gâteau est constituée de sucre, d’œufs, de beurre et de poudre d’amandes. Tous ces ingrédients sont déjà produits localement, à l’exception de la poudre d’amandes ; cette dernière est par ailleurs très recherchée par les pâtisseries et les boulangers, pour d’autres réalisations que le Pithiviers.

Le label Site Remarquable du Goût était le plus immédiatement accessible, c’est pourquoi les partenaires du territoire (PETR, CC du Pithiverais, ville de Pithiviers, chambre d’agriculture, chambre de métiers, Office de tourisme du Grand Pithiverais), sous l’égide de la Confrérie, ont déposé leur candidature auprès de l’association nationale Site Remarquable du Goût.

En janvier 2019, ce label était attribué, principalement pour la démarche de replantation d’amandiers dans le Pithiverais, d’où l’intitulé de la démarche locale « Site Remarquable du Goût Amanderaie du Pithiviers ».

Site Remarquable du Goût est un label français de reconnaissance touristique et gastronomique décerné à des communes, lieux-dits ou établissements agroalimentaires traditionnels. Le Pithiverais figure désormais aux côtés des 70 autres sites.

L’objectif est d’arriver à produire assez d’amandes (en poudre, en fruits entiers) pour assurer les besoins des boulangeries-pâtisseries locales. Dans l’idéal et in fine, le Pithiviers pourrait être 100% local, en utilisant le sucre, le beurre, les amandes, les œufs produits dans le Pithiverais.

Afin d’arriver à cet objectif, et pour rendre plus transversale la démarche locale, les acteurs concernés se sont constitués en association Loi 1901 depuis l’été 2019. Il s’agit de travailler à la charte qualité, la charte graphique et les différentes déclinaisons, la production et la commercialisation.

La partie productive reste maîtrisée par les producteurs volontaires qui ont souhaité diversifier leur exploitation.

25 producteurs se sont déclarés favorables au projet. Les surfaces potentielles ont été estimées entre 15 et 25 ha.

L’évaluation des besoins en matière première, réalisée en interne par les professionnels référents sur Pithiviers indique que ces surfaces resteront insuffisantes pour alimenter le marché local et environnant.

Les deux plus grosses boulangeries-pâtisseries de Pithiviers utilisent à elles seules plus de 2 tonnes d’amandes par an, les boulangeries plus modestes, environ 500 à 800 kg/an.

Des contacts avec la laiterie de St Denis de l’Hôtel sont déjà engagés. Le lait d’amandes pourrait être un débouché important également.

La réflexion sur la récolte, la transformation est déjà engagée ; un groupement d’employeurs est une piste, un chantier d’insertion en est un autre.

L’association Jardins de la Voie Romaine, qui œuvre dans du maraichage bio en insertion se dit intéressée pour développer un nouveau chantier.

Si besoin, des formations pourront être envisagées via la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences portée par le PETR.

Le projet « amanderaie » pourrait s’intégrer, le cas échéant, dans une plateforme de distribution de produits locaux.

La demande de subvention présentée ici concerne le projet de diversification de l’entreprise dont Isabelle BECHU est la gérante.

Les parcelles se situent sur la commune d’Attray, pour une surface de 5ha50.

Le nombre de plants est de 452 (2020) + 1048 unités (2021), soit 1 500 arbres.

Les dépenses présentées sont :

- les plants d’amandiers
- les outils de production (séateurs électriques, etc.)
- gaines de protections contre le gibier
- paillage et divers

Le coût HT du projet s’élève à 27 316,86 €.

Les dépenses éligibles s’élèvent à 27 316,86 €.

La subvention régionale demandée est de 6 800,00 €, soit 25 %.

Pas de vote contre – Pas d’abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité.

Mme BEVIERE profite de ces deux dossiers pour faire un point d’étape sur le projet de filière *amanderaie du Pithiviers*.

A ce jour, 10 producteurs se sont engagés dans la démarche. En cumulé, ils vont planter près de 12 400 unités à l'horizon de l'hiver 2021/2022, sur une surface de 40,25 hectares.

C'est donc une grande réussite.

- « Création d'un auditorium modulaire et d'une salle d'exposition temporaire à l'Atelier-Musée de l'Imprimerie ». Association ARTEGRAF.

La création d'un auditorium modulaire (500m²) et d'une salle d'exposition temporaire (500m²) correspondent à une deuxième phase d'investissements de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie.

Après l'ouverture, en octobre 2018, de 4 000 m² d'exposition permanente qui ont permis une fréquentation de 45 000 visiteurs en 16 mois, il est apparu que l'élargissement et la fidélisation des publics passaient par une programmation événementielle et des expositions temporaires attractives.

L'auditorium (200 à 300 places) dans une mise en scène exceptionnelle mettant en valeur 40 000 livres d'art et catalogues d'expositions, est un outil précieux pour accueillir des lectures, des conférences, des spectacles, des séminaires d'entreprises, des assemblées générales, des colloques... autorisant une commercialisation complémentaire à celle portée par le seul musée et sa boutique.

La salle d'expositions temporaires et sa première exposition : *LE TEMPS DES VINYLES* est un élément déterminant pour l'augmentation de la fréquentation et pour la réactivation de la communication et de la promotion du musée.

Le coût HT du projet s'élève à 1 074 360,90 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 1 074 360,90 €.

La subvention régionale demandée est de 50 000,00 €, soit 4,6 %. Il s'agit du montant maximal pour un projet porté par une association.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Aménagement d'un terrain multisports à Pithiviers-le-Vieil ». Commune de Pithiviers-le-Vieil.

Le square multisports est programmé afin de compléter les aires de sports dédiées aux enfants des écoles maternelles et élémentaires, actuellement, le gymnase est mis à leur disposition, et leur permettre de pratiquer, en plein air, des ateliers dans le cadre des enseignements EPS.

Ce terrain multisports sera aussi à la disposition du périscolaire dans le cadre de la garderie du matin et du soir, ainsi qu'à l'atelier USEP organisé après l'école, une fois par semaine. De plus, l'équipement sera en libre accès en dehors des activités mentionnées ci-dessus.

Ce terrain, adapté aux PMR, sera intégré au sein de l'aire de jeux actuellement en développement, dont les enfants profitent aussi en dehors du temps scolaire et périscolaire et qui se trouve au sein d'un « complexe » regroupant la salle des fêtes, le gymnase, le terrain de football et les écoles élémentaires et maternelles.

Le coût HT du projet s'élève à 59 389,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 59 389,00 €.

La subvention régionale demandée est de 11 800,00 €, soit 20 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Aménagement d'un terrain multisports, d'un pump track et d'un terrain de pétanque à Puiseaux ». Commune de Puiseaux.

Création d'un terrain multisports, installation urbaine en accès libre et en extérieur, entourée d'une enceinte dans une zone spécifique proposant diverses activités sportives de jeux de ballon, d'un pump track, infrastructure avec pentes, virages pour les skateboard, trottinettes et patins à roulettes.

En parallèle, rénovation totale du terrain de pétanque.

Les dépenses comprennent :

- travaux préparatoires et de terrassement
- installation des structures multisports et pump track
- travaux de finition

Le coût HT du projet s'élève à 161 904,06 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 99 164,06 €.

La subvention régionale demandée est de 19 800,00 €, soit 20 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Aménagement d'un terrain multisports à Beaune-la-Rolande ». Commune de Beaune-la-Rolande.

Sur proposition de la Commission Sport et Jeunesse, et conformément à l'engagement de campagne de la nouvelle équipe municipale, le Conseil a décidé d'aménager un City stade sur le mail Nord à Beaune-la-Rolande.

Le programme des travaux du City stade comprend une réalisation clé en main, garantie 10 ans, d'une dalle, d'une structure métallique, d'un revêtement en gazon synthétique et d'une partie en résine, du drainage et de la récupération d'eau. La surface de l'équipement est de 28 x 15 m., et permet la pratique du football, du handball et du basketball. L'éclairage n'est pas prévu, afin d'empêcher une utilisation nocturne. Le revêtement acoustique limitera les bruits d'impact. Plus globalement, le projet comprendra, à terme, la réhabilitation du boulodrome existant, la création d'un espace gymnastique avec des appareils de musculation douce, ainsi qu'une aire de jeux pour enfants jusqu'à 10 ans. L'aménagement paysager du site sera réalisé en partenariat avec les élèves du Lycée professionnel agricole Beaune-Bellegarde.

Le coût HT du projet s'élève à 116 723,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 116 723,00 €.

La subvention régionale demandée est de 23 300,00 €, soit 20 %.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

- « Financement du poste de chef de projets PCAET nov. 2020/nov. 2021 ». PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Mme BEVIERE informe les membres du Bureau du dépôt de ce dossier auprès de la Région Centre-Val de Loire.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : plan de relance COVID 19

Mme BEVIERE rappelle que, comme évoqué lors du Bureau du mois d'octobre, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2016-2022, et compte tenu de la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui, le Conseil régional demandait aux territoires de présenter, le cas échéant, un programme de relance de l'économie locale.

Un appel à candidature auprès des collectivités locales avait été lancé. Il s'agit aujourd'hui d'étudier le projet, selon les demandes formulées.

Il est proposé de flécher les transferts de crédits suivants :

- transfert de 250 000 € de la mesure 23 « Espaces publics » dédiée au pôle de Pithiviers vers la mesure 35-3 « Eclairage public », pour abonder le projet de rénovation de l'éclairage public de Pithiviers,

- transfert de 199 000 € de la mesure 22 « Sports et loisirs » vers la mesure 35 « Plan isolation régional », à destination des projets de rénovation thermique des communes de Saint-Loup-des-Vignes, Chatillon-le-Roi, Dadonville, Nibelle et du SIIS de Boiscommun,

- transfert 81 400 € de la mesure 22 « Sports et loisirs » vers la mesure 23 « Espaces publics », pour le projet de réhabilitation de la Place de l'Eglise à La-Neuville-sur-Essonne.

Ainsi, ce sont 822 400 € qui pourraient être mobilisés pour la relance locale, avec un transfert entre mesures de 530 400 €.

David VOYER précise que chaque collectivité ayant répondu s'est engagée à réaliser les appels d'offres selon le calendrier prescrit par la Région. Leurs lettres d'engagement seront jointes à la demande du PETR.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

Animation du CLS : demandes de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire et de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE rappelle que lors du dernier Bureau, les élus avaient validé le projet de nouveau contrat local de santé 2020-2023.

Il s'agit aujourd'hui de solliciter le Conseil régional et l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire.

Mme BEVIERE précise que les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 46 519,00 €, dont 44 926,00 € de dépenses éligibles. La subvention régionale pourrait être de 9 100,00 €. Le dossier ne sera déposé que courant janvier néanmoins, afin de connaître en amont le montant définitif pour le projet « Animation de l'entente économique Nord Loiret – année 3 ». Si ce dernier ne consomme pas l'ensemble des 102 000,00 € qui lui sont réservés, le différentiel sera transféré sur le dossier CLS, car il n'y a plus aucune autre disposition financière sur cette ligne « fonctionnement ».

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 17 décembre 2020. Page 5 sur 8

C'est pour cette raison que la délibération ne fait pas mention du plan de financement.
La subvention de l'ARS serait de 25 000,00 €.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Premiers éléments de débat autour du Projet de territoire et de la Convention Territoriale

Mme BEVIERE rappelle l'obligation d'élaborer un projet de territoire à l'échelle du PETR, pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui le composent.

Ce projet de territoire est un document d'orientation à vocation transversale, sans valeur juridique prescriptive. Il définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social. Il doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Sa spécificité réside dans le développement des coopérations entre communes et intercommunalités du PETR. Il précise notamment les actions conduites par le PETR au nom et pour le compte des communautés de communes.

Il est orienté vers l'action, et pose, dans une convention territoriale, le cadre des ententes, conventions ou contrats.

Ce n'est pas, cependant, un projet de mandat.

La Présidente indique que le projet de territoire est un préalable nécessaire à toute contractualisation avec l'Etat, dans le cadre des nouveaux Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CTRE).

Elle donne par ailleurs lecture du courrier reçu le jour-même de la Préfecture. Il est proposé au territoire que le périmètre de contractualisation soit celui du PETR, ce qui est en cohérence avec le SCoT, le Contrat de ruralité et le Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST).

L'avis du territoire est à faire remonter avant le 12 janvier 2021. Un courrier d'avis favorable sera adressé dans les délais requis.

Les démarches d'élaboration et le plan d'actions seront engagés conjointement par le PETR et les services de l'Etat, au cours du premier trimestre 2021.

Mme BLECHET, précise que ce plan de relance vise tout particulièrement à favoriser le déploiement de nouveaux projets dans les deux premières années, bien que le contrat porte sur les années 2021-2027.

Le document de travail mis à disposition des élus consiste en une première proposition de projet de territoire. Les objectifs reprennent très largement les enjeux du SCoT, mais aussi ceux du PCAET, du CLS, de l'Agenda 21, etc.

Un débat sera mis à l'ordre du jour du prochain Bureau de janvier, puis en Comité syndical. Avant cela, il est demandé aux élus de faire remonter leurs observations ou les oublis manifestes de ce projet.

Après échanges entre les membres du Bureau, il est acté que le périmètre pertinent pour un éventuel CTRE est celui du PETR.

Un courrier de réponse au Préfet sera fait dans ce sens dans les prochains jours.

Budget de fonctionnement 2021 : débat autour du recrutement d'un référent mobilité et d'un-e animateur·trice PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique)

Mme BEVIERE indique que les discussions autour du référent mobilité et de la PTRE visent à préparer les éléments de budget 2021.

- Recrutement d'un référent mobilité.

Mme BEVIERE rappelle que ce sujet est travaillé depuis de longue date, mais qu'à ce jour, aucune solution viable n'a pu émerger, bien que la mobilité soit un enjeu majeur du territoire.

Elle rappelle que ce recrutement avait été envisagé dès 2020, puisque évoqué dans les Orientations budgétaires. Cependant, la crise sanitaire que nous connaissons depuis le mois de mars, le calendrier des élections municipales qui ont été décalées de mars à juillet, puis les élections au PETR reportées en septembre 2020 font que le recrutement a été décalé. De plus, la loi LOM permet aux EPCI, s'ils le souhaitent, de prendre en totalité ou partiellement la compétence mobilité. Dans le cas d'une prise de compétence, il n'apparaît plus cohérent que le PETR porte le poste.

Or, le rendez-vous avec M. FOURNIE, Vice-président de la Région sur cette compétence, est reporté en janvier 2021.

Il est donc proposé d'attendre ce rendez-vous pour décider d'un éventuel recrutement par le PETR.

Le déploiement de projets de type REZO pousse pourrait être mis en œuvre via le recrutement de services civiques.

- Recrutement d'un référent PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique).

Mme BEVIERE précise que ce poste est à mettre en lien direct avec la démarche de PCAET, mais aussi avec les démarches d'OPAH portées par la CCPG et la CCDP, le PLH de la CCPG.

Mme LEVY et M. BERTHELOT font savoir qu'au niveau de la CCPG, un agent travaille déjà, à temps partiel, via l'OPAH, sur ces questions de rénovation énergétique. Son rôle est aussi de conseiller les personnes en dehors des critères éligibles de l'ANAH.

La cohérence et la complémentarité avec l'échelle du PETR sont néanmoins soulignées.

Les représentants de la CCDP et de la CCPNL s'accordent à dire qu'une PTRE est intéressante.

La décision d'un recrutement est différée en janvier, notamment pour mieux cerner la complémentarité avec le travail déjà réalisé sur le territoire de la CCPG.

Premiers éléments de débat autour d'un conventionnement COT EnR (Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable) avec l'ADEME

Mme BEVIERE indique que cette convention avec l'ADEME permettrait de faciliter les investissements liés à la production d'énergies renouvelables, donc d'aller dans le sens du PCAET.

Elle précise que, par ailleurs, seuls le PETR et la Métropole d'Orléans ne sont pas dotés, à ce jour, de COT EnR.

Les types de projets éligibles au COT EnR sont ceux de bois énergie, de géothermie, de solaire thermique et les réseaux de chaleur.

Le contrat ambitionne un objectif de performance qui est lié à la population du territoire. Dans notre cas, la production visée est de 50 kwh/habitant, soit 3 185 000 kwh, sur la base d'une population du PETR de 63 700 habitants.

10 projets seront à réaliser sur la période du contrat, soit 3 ans. Parmi ces projets, 20% devront être hors bois énergie.

En contrepartie, des financements sont possibles. Les études sont financées à hauteur de 60% par des fonds ADEME.

Par ailleurs, des pré-études de faisabilité sont financées à 100% par Arbocentre (bois) ou Géoqual (géothermie).

Les investissements sont financés à hauteur de 45% par des fonds ADEME. En complément, il est possible de mobiliser 20% de FEDER, soit 65% au total, ou de mobiliser 25% de CRST (pour la géothermie sur sondes), soit 70% au total.

L'aide ADEME est versée en 3 temps. Une part fixe de 15 925 € versée en année 1 et 2. La part variable est quant à elle versée en fonction des objectifs réalisés. Au maximum, elle peut être de 31 850 €, en année 3. Si 100% des objectifs ne sont pas atteints, la subvention est versée au prorata.

Les maîtres d'ouvrages peuvent mobiliser des CEE en parallèle.

Compte tenu de ces éléments, les élus du Bureau sont favorables à un conventionnement COT EnR avec l'ADEME. Le PETR est chargé de prendre contact avec ce partenaire pour finaliser les démarches administratives.

Affaires diverses

- Dispositif TRANSCO.

Mme BEVIERE fait état d'un contact avec la DIRECCTE Centre-Val de Loire, qui propose au PETR, parce qu'il est labellisé Territoire d'industrie et porteur d'une GPEC T, d'être partie prenante d'un nouveau dispositif TRANSCO. Ce dernier vise à mettre en œuvre des actions de formation, montée en compétences, changement d'orientations, etc., pour des entreprises, soit en difficulté, soit qui connaissent des évolutions des métiers supports.

Mme BEVIERE souligne que cette démarche devra s'appuyer fortement sur l'entente économique Nord Loiret, afin de ne pas sur-mobiliser les entreprises.

A l'issue d'un long débat, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition, certains élus ayant notamment fait remonter des exemples d'entreprises ayant réalisé ces évolutions, en s'appuyant sur des dispositifs existants (IBC, immersion, etc.).

Par ailleurs, le calendrier est considéré comme extrêmement serré.

Le PETR apportera cependant, autant que de besoin, un appui technique au dispositif TRANSCO, mais sans s'engager dans le consortium, ni être référent localement.

- Projet de courrier de la DDT sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT, dans la CCDP.

Mme BEVIERE évoque un projet de courrier en cours de finalisation avec la DDT, portant sur la nécessité de rendre compatibles les documents d'urbanisme locaux hors PLUi (cartes communales, communes au RNU) avec le SCoT.

Les communes concernées se trouvant être uniquement sur le périmètre de la CCDP, il est proposé d'organiser une réunion en janvier 2021 avec les élus locaux et les services de la DDT.

Envoyer cette lettre maintenant serait mal compris par les communes qui viennent, pour la plupart de délibérer sur le non transfert de la compétence PLU, à la Communauté de communes.

- Trophées de l'innovation territoriale.

Mme BEVIERE indique que ces trophées sont décernés chaque année par l'ANPP et Public Sénat et que le PETR est lauréat de la catégorie « Economie de proximité » pour sa démarche de filière locale d'amanderaie.

Le prix lui sera remis par Mme Olivia GREGOIRE, Secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire.

Les autres catégories sont la concertation territoriale, la coopération, le numérique, les services à la population et la mobilité, la transition écologique et énergétique et un prix spécial Public Sénat.

- Date du prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 21 janvier 2021 à 17h30 ; le lieu sera à préciser, en fonction de la situation sanitaire.

Le cas échéant, la réunion se tiendra à nouveau dans la salle des fêtes de Dadonville.

Un Bureau est prévu en amont des deux réunions du Comité syndical, le 18 février 2021 (orientations budgétaires) et le 18 mars 2021 (budget).

L'horaire sera précisé dès que possible ; il sera en fonction de l'ordre du jour.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h25.

Monique BEVIERE, Présidente